

Zaventem, le 3 mai 2021

**Calog : dernière possibilité de s'inscrire à  
une formation certifiée**

Les dispositions l'AR du 20 juin 2019 mettent fin au système de formations certifiées (FC) ainsi qu'à l'allocation de développement des compétences pour le personnel **du cadre administratif et logistique (Calog)** à partir du **01-11-2022**.

Les collègues qui ne seraient actuellement pas en ordre de FC ou qui arrivent en fin de droit ont une ultime possibilité de régulariser leur situation en s'inscrivant à une formation certifiée **AVANT le 01-09-2021** (donc le 31-08-2021 au plus tard !).

Passé cette date, il ne sera plus possible de le faire.

L'allocation de développement des compétences sera, elle, payée aux membres du personnel Calog répondant aux conditions d'octroi pour la dernière fois en septembre 2022.

Un effet rétroactif est prévu si pour des raisons organisationnelles ou cas de force majeure la formation à laquelle le membre du personnel s'est inscrit ne pouvait être validée avant cette date.

Vincent **Gilles**  
**Président National**  
+32475304864

Vincent **Houssin**  
**Vice-Président National**  
+32485184952

